**REPUBLIQUE DU NIGER**

***Fraternité-Travail-Progrès***



**DECLARATION LIMINAIRE DU DOCTEUR BOUBAKAR HASSAN, MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX, A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DU RAPPORT DU NIGER AU TROISIEME CYCLE DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL LORS DE LA 38ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**Genève le 3 mai 2021**

**Madame la Présidente du Conseil des Droits de l’Homme ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du Groupe de Travail de l’EPU ;**

**Distingués Représentants des Etats ;**

**Mesdames et Messieurs les membres de la Société civile ;**

**Mesdames et Messieurs, chers participants ;**

Je voudrais saisir l’occasion de la présentation du rapport du Niger au troisième cycle de l’Examen Périodique Universel, pour vous adresser, à vous, Madame la Présidente et aux membres du groupe de travail de l’EPU, mes sincères remerciements pour l’excellente préparation de la présente session.

Ma Délégation apprécie particulièrement la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Le Niger attache une très grande importance au mandat du Conseil et vous assure de sa pleine coopération.

Je voudrais aussi saluer et féliciter le Haut-commissariat aux Droits de l’Homme, sous la direction de madame Michèle Bachelet, pour l’ouverture récente à Niamey d’un Bureau National. C’est aussi une preuve supplémentaire de notre engagement et de notre détermination à promouvoir et protéger quotidiennement les droits de l’Homme.

Mes remerciements vont enfin au Liechtenstein, à la Suède, au Royaume Uni, à la Slovénie, à la Belgique, à l’Allemagne, au Panama, au Portugal au nom du groupe d’amis sur les mécanismes nationaux de mise en œuvre, des rapports et des suivis, au Canada et l’Espagne, qui ont bien voulu adresser à l’avance des questions à l’endroit du Niger, et à tous ceux qui se sont inscrits pour prendre la parole au cours de ce dialogue constructif. Le nombre particulièrement élevé des inscriptions par rapport aux cycles précédents, témoigne de l’intérêt porté par la Communauté internationale à l’amélioration de la situation des droits de l’homme dans mon pays. Cet intérêt présage aussi de la qualité du débat interactif qui s’en suivra.

**Madame la Présidente;**

La délégation que j’ai l’honneur de conduire, au nom du Gouvernement de la République du Niger, en ma qualité de Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, en charge des questions de droits de l’Homme, comprend :

* Son Excellence M. Laouali Labo, Ambassadeur, Représentant Permanent du Niger auprès de l’Office des Nations-Unies et des autres Organisations Internationales à Genève ;
* M. Oumaria Mamane, Conseiller Principal du Premier Ministre, Chef du Département Gouvernance et Modernisation Sociale ;
* M. Ousseini Djibagé Maman Sani, Secrétaire Permanent du Comité Interministériel chargé de Rédaction des Rapports aux Organes des Traités et à l’EPU ;
* et une équipe d’experts pluridisciplinaires d’une dizaine de personnes représentant divers ministères sectoriels qui interviendront par visioconférence.

**Madame la Présidente ;**

Comme vous le savez, ce sont 168 recommandations qui ont été formulées à l’endroit du Niger lors de son deuxième passage à l’EPU, parmi lesquelles il a accepté 167 et noté une (1). Ces recommandations ont fait l’objet d’une attention particulière de la part des Hautes Autorités du Niger d’où le résultat fort probant auquel nous sommes parvenus dans leur mise en œuvre. En effet un plan d’actions a été élaboré et validé, de manière inclusive, avec la participation de toutes les parties prenantes. Ce plan a été adopté en Conseil des Ministres le 27 octobre 2017 avant d’être largement disséminé en vue de sa mise en œuvre. Il a fait l’objet d’une évaluation qui démontre que 80% des recommandations ont été entièrement satisfaites, 15,5 % partiellement mises en œuvre et 4,5% sont dans le processus de décision.

Au vu de ce résultat, il va sans dire que des progrès notables ont été accomplis dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l’homme.

**Madame la Présidente ;**

Le rapport que j’ai l’honneur de vous présenter a été réalisé avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, de l’Office du Haut-Commissariat aux droits de l’Homme et de l’Institut Danois des Droits de l’Homme. Il a vu la participation, à ses différentes étapes, de la Commission Nationale des Droits Humains et des Organisations de la Société Civile.

Structuré en cent onze (111) paragraphes, ce rapport rédigé par le Comité interministériel conformément aux directives du Conseil des Droits de l’Homme, contient notamment :

* les informations générales sur l’évolution du cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains, ainsi que les progrès réalisés depuis 2016 ;
* les actions entreprises dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l’homme sur le terrain et le respect de ses obligations internationales par le Niger ;
* les activités réalisées dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus du précédent cycle ;
* la déclinaison des priorités, initiatives et engagements pour l’amélioration de la situation des droits humains ;
* et enfin, l’expression des besoins en matière de renforcement des capacités et d’assistance technique et financière ;

**Madame la Présidente ;**

Comme je le disais tantôt, mon pays a enregistré d’importantes avancées dans l’amélioration de la situation des droits de l’homme et dans le domaine de la bonne gouvernance.

S’agissant de la **gouvernance démocratique**, le Niger vient d’organiser des élections présidentielles, législatives et locales en 2020-2021, qui ont été jugées par des nombreux observateurs nationaux et internationaux comme libres, transparentes et crédibles à la grande satisfaction de la classe politique nationale et de la communauté internationale. En effet, pour la première fois dans l’histoire politique de notre pays, une alternance politique a eu lieu entre un Président de la République démocratiquement élu, passant le témoin à un autre Président de la République démocratiquement élu. Le nouveau Président de la République a prêté serment le 2 avril dernier.

**Madame la Présidente ;**

Concernant **l’ordonnancement juridique**, depuis 2016 ont été ratifiés plus d’une vingtaine d’instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l’homme et au bien-être général des populations, parmi lesquels on peut citer les amendements au statut de Rome sur le crime d’agression, la Convention de La Haye relative à la protection des enfants et à la coopération en matière d’adoption internationale, la Convention sur l’imprescriptibilité des crimes de guerre, les conventions 122,144,183 de l’OIT.

Au plan interne, ce sont plus de 80 textes législatifs et règlementaires qui ont été adoptés dans divers domaines pour, soit intégrer les dispositions des instruments juridiques internationaux dans l’ordre juridique interne, soit adapter les textes existants aux circonstances et autres évolutions nouvelles, en vue d’assurer le bien-être, la quiétude et la sécurité des populations.

Au **plan institutionnel**, depuis la présentation de notre dernier rapport, de nouvelles structures en charge de la protection des droits de l’homme ont été créées et d’autres déjà existantes ont été renforcées. C’est le cas de la Commission Nationale des Droits Humains qui a retrouvé son statut A en 2017 et qui s’est vue attribuer par la loi n°2020-02 du 06 mai 2020, le Mécanisme National de Prévention de la Torture , conformément au protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. C’est aussi le cas du Conseil Supérieur de la Communication, autorité chargée de réguler le secteur de la communication et de garantir la liberté et l’indépendance des médias, qui a vu ses attributions et ses moyens renforcés.

La Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA) a aussi connu une révision de son cadre juridique par la loi n°2016-44 du 06 décembre 2016 afin de le conformer aux principes de Djakarta sur les institutions nationales de lutte contre la corruption et à la convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption. La HALCIA dispose désormais des pouvoirs d’auto-saisine, de police judiciaire, d’accès aux rapports d’inspection et de contrôle, d’identification, de localisation, de mise sous-main de justice des biens provenant de la corruption et de saisie et mise sous scellés des pièces à conviction. Elle saisit enfin le Procureur de la République des rapports d’investigation qu’elle établit avec obligation d’ouvrir une information judiciaire. Un projet de loi spécifique à la corruption vient d’être élaboré et mis dans le circuit d’adoption.

La publication régulière des rapports de la Cour des Comptes et la redynamisation de la ligne verte à recueillir des plaintes et des faits de corruption, viennent renforcer l’arsenal institutionnel de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Grâce aux efforts consentis, dans le classement de Transparency International le Niger est passé du 120ème rang en 2019 au 117ème en 2020 sur 180 pays classés. Conscient de la persistance de ce fléau, le Président de la République, SEM Mohamed Bazoum, conscient de la persistance de ce fléau s’est engagé lors de son discours d’investiture à mener une lutte implacable et sans merci contre les délinquants de quelque bord politique soient-ils.

Outre ce développement progressif des cadres juridique et institutionnel, le Niger a adopté plusieurs politiques, programmes et stratégiesassortis de plan d’actions, afin d’améliorer les conditions de vie de ses populations. On peut citer entre autres l’adoption de la nouvelle Politique Genre, la Politique Nationale de Migration, la Politique Pénale, la Politique Pénitentiaire, le Programme Illimin de lutte contre le mariage des enfants, la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption, la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. La mise en œuvre de ces Politiques, programmes et Stratégies a fait gagner à mon pays plus de 10 points en matière de développement et a contribué à réduire le taux de pauvreté de 48% en 2014 à 40,2% en 2019.

**Madame la Présidente ;**

S’agissant du **secteur judiciaire**, il a fait l’objet des grandes réformes. Ainsi il a été procédé à l’élargissement de la carte judiciaire, avec la création d’une cour d’appel dans chaque chef-lieu de région, portant ainsi leur nombre de deux (2) à huit (8) ; la création d’un tribunal d’instance dans chaque chef-lieu de département portant leur nombre à 59 et assurant ainsi le maillage de l’ensemble du territoire national ; l’institution de seize (16) tribunaux d’arrondissement dans les grandes villes afin de désengorger les tribunaux de grande instance ; la création d’un tribunal communal dans chacune commune rurale ; la suppression des cours d’assises trop lentes dans les jugements des crimes et leur remplacement par des chambres criminelles instituées au sein des Tribunaux de grande instance.

Tous ces efforts ont permis d’augmenter significativement le taux de couverture juridictionnelle qui passe de 59,70% en 2018 à 64 ,18% en 2019 soit une progression de 4,48%. Le ratio magistrats/ habitants s’est amélioré, passant à un magistrat pour 50212 habitants en 2020, contre un magistrat pour 54.004 habitants en 2018.L’effectif de magistrats a progressé passant de 399 en 2018 à 471 en 2020.

Au plan du **respect des obligations internationales**, l’article 171 de la constitution dispose que les traités et accords régulièrement ratifiés ont dès leur publication, une autorité supérieure à celle de la loi.

Le Niger respecte ses engagements internationaux en adaptant sa législation interne, aux textes internationaux et régionaux que tout justiciable peut invoquer devant les juridictions lorsqu’il estime que ses droits y reconnus, ont été violés. Sur le plan de la coopération avec les mécanismes spéciaux, le Niger a reçu la visite du Rapporteur Spécial des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et de membres de leur famille du 1er au 8 octobre 2018, celle du Sous-comité des Nations unies pour la prévention de la torture du 29 janvier au 4 février 2017 et du Comité des Nations unies contre le terrorisme du 9 au 11 juillet 2018, qui ont librement mené leur mission et dresser leurs rapports.

Le respect rigoureux de ses engagements internationaux et la bonne gouvernance ont valu à notre pays son élection comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies à compter de janvier 2020.

En matière de la **coopération avec les organes des traités**, mon pays a rattrapé tout le retard accusé, en soumettant tous ces rapports initiaux et périodiques devant les neuf (9) organes des traités onusiens et les deux (2) organes africains.

**Madame la Présidente ;**

Par rapport aux **actions d’éducation et de sensibilisation du public aux droits de l’homme,** l’article 43 de la constitution dispose que « *l’Etat a le devoir d’assurer la traduction et la diffusion en langues nationales de la constitution, ainsi que des textes relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales* ». Des enseignements de droits de l’homme sont dispensés dans les universités publiques et certaines universités privées au Niger. Les manuels d’enseignement des ministères en charge de l’éducation ont été révisés pour introduire dans les curricula l’enseignement des droits de l’homme.

**Madame la Présidente ;**

Au titre de la question particulière de **la peine de mort**, il faut souligner que le moratoire de facto est toujours observé car depuis 1976 aucun condamné à mort n’a été exécuté. Le Gouvernement poursuit activement les consultations avec toutes les parties prenantes nationales en vue de parvenir à un consensus sur l’abolition de cette peine. En attendant, les condamnations prononcées sont systématiquement commuées en emprisonnement à vie par mesure de grâce présidentielle.

**Dans le domaine de la lutte contre l’impunité,** la volonté politique des nouvelles autorités est clairement annoncée comme l’atteste le discours d’investiture du Président de la République qui déclarait en substance en substance, qu’il mènera une lutte implacable contre les délinquants quelles que soient leur appartenance politique, leur rang social ou leur relation familiale.

**En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale**, le Niger fait face depuis 2015 à une insécurité née de son voisinage avec certains pays qui constituent des graves foyers de tension. Notre pays a payé et paie encore un lourd tribut de cette guerre asymétrique qui lui est imposée. Face à cette situation, le gouvernement consacre aujourd’hui plus de 17% du budget de l’Etat à la sécurité, en veillant aux actions de résilience des populations et au respect par les Forces de défense et de Sécurité des droits de l’homme et du droit international humanitaire. Ces efforts sont mutualisés avec les actions des Forces mixtes régionales et internationales au profit des pays du G5 Sahel et du bassin du lac Tchad.

**Madame la Présidente ;**

Dans **le domaine de l’éducation**, il faut noter que des progrès notables ont été enregistrés. Ainsi le taux brut de scolarisation au niveau primaire qui était de 63,5% en 2010, est passé à 73% en 2020. En qui concerne le secondaire, ce taux est passé de 17,8% en 2010 à 34,4% en 2020. Quant au secteur de l’enseignement professionnel et technique, le taux des apprenants passe de 29,65% en 2010 à 37,65 % en 2020. Enfin au niveau de l’enseignement supérieur, quatre (4) nouvelles universités ont été créées et le nombre des étudiants est passé de 19.784 en 2010 à 89.674 en 2020.

**Madame la Présidente ;**

En ce qui concerne **les droits de la femme et de l'enfant**, malgré le maintien des réserves à la CEDEF et l’absence de ratification du Protocole de Maputo, beaucoup d’actions ont été entreprises au profit des femmes. On peut citer entre autres :

* la révision à la hausse de la loi sur le quota accordé à l’un ou l’autre sexe dans les postes nominatifs et électifs ;
* l’adoption de la Politique Nationale de Genre ;
* l’adoption de la Stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre.

Quant aux actions menées dans le domaine de la protection de l’enfant, nous pouvons retenir :

* l’élaboration et la validation en 2016, d’un plan d’action national de lutte contre le travail des enfants articulé autour de 6 axes stratégiques ;
* la poursuite de la mise en œuvre de la Politique nationale de protection de l’enfant contre les abus, les violences et l’exploitation déclinée en trois axes et l’élaboration d’un plan stratégique 2019-2021 visant à mettre fin au mariage des enfants.

**Madame la Présidente ;**

S’agissant du **droit à la santé,** les efforts réalisés visent à améliorer l’accès aux soins et à l’offre de services, les prestations, la prévention, la disponibilité des produits et les ressources humaines. Le taux de couverture sanitaire s’élève à 52,74% en 2020. Concernant la pandémie de la COVID 19, le Niger a connu son 1er cas le 19 mars 2020 et a pris très tôt des mesures pour gérer de manière efficace cette crise sanitaire, avec l’adoption d’un plan global de réponse décliné en 38 mesures et directives, dont l’état d’urgence sanitaire. Ce plan a engendré des résultats performants, se traduisant par une évolution stable de la pandémie avec un taux de guérison de 95%, un coefficient de transmissibilité qui a évolué de 5 à 0,17% ; un taux de létalité de 5,68%. Enfin il est utile de relever que la campagne de vaccination a commencé depuis le 27 mars 2021 et se poursuit normalement dans toutes les régions du pays.

**Madame la Présidente ;**

Malgré toutes les avancées enregistrées par le Niger pendant la période couverte par le rapport, bien de défis entravent le chemin vers la réalisation effective des droits de l’homme. Il s’agit notamment de ceux liés au terrorisme, à la criminalité organisée, aux questions environnementales, à la forte démographie, à la condition de la femme, aux pesanteurs socio-culturelles, à l’afflux massif des réfugiés et autres migrants.

Le terrorisme, avec son lot d’assassinats, d’incendies, de destructions de biens, de déplacements et disparitions forcées, est sans doute le plus préoccupant de ces défis.

Le gouvernement s’emploie aussi avec l’appui de la coopération internationale, à prendre en charge les centaines de milliers de réfugiés, de personnes déplacées internes et retournées.

Je profite à nouveau de cette tribune pour lancer à la Communauté internationale le même appel que celui de 2016, à faire siennes toutes les actions de rétablissement de la paix et de la sécurité dans l’espace sahélo-saharien confronté à toutes sortes de déstabilisations qui ne sont pas propices au développement socio-économique de cette région, ni à la sécurité internationale.

Enfin, le Niger reste convaincu de l’importance de l’EPU et des autres mécanismes de promotion et de protection des droits de l’homme, dans l’atteinte de l’idéal fixé par la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948. Nous réaffirmons notre disponibilité à continuer à collaborer avec tous ces mécanismes et toutes les parties prenantes, Etats, ONG et Société civile, dans le respect des principes d’universalité, d’objectivité, d’impartialité, de non sélectivité, d'inclusivité, et de dialogue constructif.

Au terme de ma déclaration, je voudrais vous assurer que ma délégation et moi-même sommes disposés à recevoir vos observations et questions ainsi que les recommandations de votre auguste Assemblée.

**Je vous remercie de votre aimable attention**.